



## > Exercer son mandat

# Pouvoir de police du maire et de ses adjoints

Par la loi, le maire est le garant de la tranquillité publique dans la commune ainsi que de la politique locale de prévention de la délinquance. Il est en outre responsable de l'exécution des lois et des règlements ainsi que des mesures de sûreté générales.

### OBJECTIF

Connaître les principes et l'application des pouvoirs de police du maire, les limites du pouvoir de police du Maire et sa responsabilité, identifier les rôles (Maire, Préfet, ...).

### PROGRAMME

- > Définition du trouble à l'ordre public.
- > Police administrative générale.
- > Polices administratives spéciales.
- > Conditions d'intervention du pouvoir de police administrative.
- > Les mesures en pratique :
  - Rencontre et échanges avec un Directeur de Police Municipale
  - L'exercice du pouvoir : exemples d'arrêtés ...
  - Ecrits, exécution, contrôle, recours
  - Visite d'un centre de sécurité urbain



1 journée (6 heures)



Individuel : 480 € (prise en charge DIF Elus)  
Groupe intra : 1500 €



**Olivier Carton,**  
Maître de conférences, LARJ (Laboratoire de Recherche Juridique de l'Université du Littoral Côte d'Opale), Maire de Dannes

**Romuald Chrétien,**  
Directeur de Police Municipale



PROCHAINES DATES :

Nous contacter  
Boulogne s/Mer - Calais - Dunkerque

### > Contact

Aurélie Dekydtspotter  
formation-elus@univ-littoral.fr  
03 28 23 70 83